

INFORMATION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

INFORMATION DU 26-09-2023

Lors de la réunion du COMEX (Procès-verbal du Comité Exécutif) du **22-09-2023** avec une parution le **25-09-2023**, celui-ci a décidé par dérogation à l'article 49 du Statut de l'arbitrage :

- De repousser la date limite de renouvellement et de changement de Statut des Arbitres du :
31-08-2023 au **30-09-2023**.

En conséquence, le Procès-Verbal de la réunion du Statut de l'Arbitrage du **14-09-2023** doit être considéré comme nul et non avenu.

Les nouvelles conditions seront communiquées avant le **31-10-2023**.

Le Président,
Didier Mas

Le Secrétaire,
Morgan Billaut